



## SERVICE D'IDENTIFICATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (TIDS)

[www.iata.org/tids](http://www.iata.org/tids)

### Profil du demandeur

Bureau :                      Siège social                      ou  
   Succursale (indiquez le code numérique TIDS de votre siège social)

Dénomination sociale :

Appellation commerciale (lorsque différente de celle indiquée ci-dessus) :

Propriétaires/actionnaires de l'Agence Nom, Prenom	Part (%)	Adresse e-mail
1		
2		
3		
4		
5		

Veuillez fournir une adresse e-mail unique pour chaque propriétaire

Adresse du bureau concerné par la demande

Adresse (Ligne 1) :

Adresse (Ligne 2) :

Adresse (Ligne 3) :

Ville :                      Province/État :                      Pays :                      Code Postal :

Adresse postale – si elle diffère de l'adresse physique

Adresse (Ligne 1) :

Adresse (Ligne 2) :

Adresse (Ligne 3) :

Ville :                      Province/État :                      Pays :                      Code Postal :

Téléphone :                      Télécopieur :

E-mail :                      Site Web:



Nature de l'entreprise (ex. agence de voyages, tour opérateur, organisateur de conférences, etc.) :

Numéro d'Enregistrement de l'entreprise et/  
ou celui de la licence :

Date d'obtention  
(MM/AAAA) :

Numéro TVA :

Si vous êtes membre d'une association nationale des agents de voyages, veuillez indiquer ci-dessous le nom de l'association et votre numéro de membre (joignez svp une preuve d'appartenance)

Si vous n'êtes pas membre de votre association nationale des agents de voyages, veuillez svp inclure une (1) lettre de recommandation d'une compagnie aérienne membre IATA ou d'un système de distribution (GDS) tel que: Amadeus, Galileo, Sabre, Worldspan ou deux (2) lettres de professionnels de l'industrie du tourisme tels que grandes chaînes hôtelières, sociétés de location de voitures, parcs d'attractions, etc.

Si votre agence dispose d'un CRS/GDS, veuillez indiquer le nom du système. (ex. : ABACUS, AXESS, AMADEUS, GALILEO, SABRE, WORLDSPAN, etc.)

Comment avez-vous pris connaissance du service TIDS? (cochez une case svp)

Bureau de l'IATA

Salon de Tourisme

Association de agents de voyages

CRS/GDS

Entreprise touristique :

Site web (URL) :

Autre :

Par la présente nous demandons l'attribution et l'inscription d'un code du Service d'Identification de l'Industrie Touristique (TIDS). Nous confirmons et acceptons les modalités et conditions imprimées et notons qu'une demande de renouvellement de cotisation nous sera envoyée chaque année.

Nom :

Fonction :

Signature :

Lieu & date :

**Veillez, SVP, inclure TOUS les documents nécessaires à votre demande d'inscription (voir ci-dessous) afin d'éviter des délais.**

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- Copie de la licence gouvernementale d'agent de voyages ou le cas échéant copie de l'enregistrement auprès de la Chambre de Commerce (incluant le numéro d'immatriculation fiscal). Veillez noter :
  - Si vous êtes une entreprise/agence de voyages au **Canada** (au Québec, en Ontario, et en Colombie-Britannique), vous serez tenu de fournir une copie de votre permis gouvernemental (pour toutes autres provinces, veuillez fournir une copie de l'enregistrement de l'entreprise telle que mentionnée ci-dessus)
  - Si vous êtes une entreprise/agence de voyages en **Turquie**, vous serez tenu de fournir la licence du Ministère de Tourisme et de la Culture de la Turquie

- Pièces justificatives attestant la forme juridique et la propriété de l'entité
- Document prouvant qu'un compte bancaire est établi au nom de votre entreprise
- Preuve d'appartenance à l'association nationale des agents de voyage

**Ou si vous n'êtes pas membre de l'association nationale des agents de voyages, veuillez, svp, inclure :**

- Une (1) lettre de recommandation d'une compagnie aérienne membre IATA ou d'un système de réservations (GDS) tel que: Amadeus, Galileo, Sabre, Worldspan ou deux (2) lettres de professionnels de l'industrie du tourisme tels que grandes chaînes hôtelières, sociétés de location de voitures, parcs d'attractions, etc.



Veuillez compléter ce formulaire et le soumettre avec tous les documents nécessaires sur le [Portail Clientèle IATA](#).

Instructions pour le Portail Clientèle :

Lien: [www.iata.org/cs](http://www.iata.org/cs)

**Enregistrement:** vous devez vous [enregistrer](#) pour avoir accès

**Connexion:** Une fois connecté(e), suivez les instructions pour [créer un cas](#) :

1. Cliquez sur Contacter le Service Clientèle
2. Cliquez sur Créer une requête
3. Pour "Sujet", choisissez "Accréditation Agent de Voyage"
4. Pour "J'ai besoin d'aide avec", choisissez "TIDS"

**Note:** N'oubliez pas de joindre tous les documents justificatifs avec le formulaire d'inscription

**Frais d'inscription :**  
(Sous réserve de modifications)

Veuillez consulter la grille tarifaire sur la page 5

**Mode de paiement :**

Une fois votre application acceptée, l'IATA vous contactera par email afin que vous puissiez procéder au **paiement en ligne**.



### Modalités et conditions

1. Le Demandeur comprend et accepte que l'octroi d'un code numérique TIDS (Travel Industry Designator Service) ne fasse pas partie du processus d'accréditation d'un agent à l'IATA. Cette inscription ne constitue donc pas une demande d'accréditation auprès de l'IATA. Le Demandeur comprend et accepte que l'acceptation de sa demande d'inscription au TIDS ne lui donne pas le droit de se présenter comme un agent de l'IATA, ou approuvé par l'IATA, ou accrédité auprès de l'IATA, ou comme ayant un code numérique de l'IATA, ou encore sous toute autre représentation qui pourrait donner l'impression que le Demandeur est un agent de l'IATA. Le Demandeur n'est pas autorisé à utiliser le logo IATA dans ses bureaux, sur son papier à en-tête ou à toutes autres fins. Le Demandeur accepte formellement de ne pas se présenter comme un agent IATA ou donner à penser au public et à l'industrie qu'il est un agent de l'IATA tant et aussi longtemps que le Demandeur n'aura pas effectivement obtenu l'accréditation de l'IATA.
2. Le TIDS est accordé au bureau d'un agent qui n'est pas membre de l'IATA pour faciliter son identification par les professionnels du tourisme dans les systèmes de réservations électroniques. Le Demandeur comprend que l'utilisation non autorisée du code numérique de l'IATA entraînera l'annulation immédiate de son code numérique TIDS et la communication de cette mesure aux compagnies aériennes membres de l'IATA et aux autres professionnels du tourisme. Le Détenteur du code numérique TIDS prendra toutes les précautions normales et raisonnables pour prévenir l'abus de ce code numérique par des tiers et sera responsable des dommages découlant d'un tel abus au cas où les précautions adéquates n'auraient pas été prises.
3. Le Demandeur reconnaît et accepte que l'IATA ait le droit de refuser son inscription et/ou d'annuler le numéro TIDS à tout moment.
4. Les frais d'inscription non remboursables doivent être versés avec la demande d'inscription. Le renouvellement de la cotisation sera facturé chaque année au Détenteur du code numérique TIDS. En cas de non-paiement de la cotisation annuelle à la date fixée, le code numérique TIDS sera annulé.
5. Le Détenteur d'un code numérique TIDS doit aviser immédiatement l'IATA, par écrit, de tous changements aux renseignements inscrits sur le formulaire d'inscription. Si, en vertu des lois applicables, le Détenteur perdait sa licence d'agent de voyages, le code numérique TIDS attribué sera immédiatement annulé. Si le Détenteur cesse de faire partie d'une association nationale d'agents de voyages, l'agent peut continuer de détenir un code numérique TIDS si la recommandation écrite d'un hôtel, d'une compagnie de locations de voitures ou d'un système CRS/GDS a été fournie. Si le code numérique TIDS attribué est annulé pour une des raisons mentionnées ci-dessus, les frais mentionnés au paragraphe 4 ne seront pas remboursés.
6. Le Demandeur n'ayant plus besoin de son code numérique TIDS devra en aviser l'IATA par écrit. Cet avis peut être envoyé à n'importe quel moment. En ce cas, les frais mentionnés au paragraphe 4 ne seront pas remboursés. Si, après une annulation, l'agent fait ultérieurement une nouvelle demande de code numérique TIDS, il devra renouveler sa demande d'inscription et acquitter le montant en vigueur.
7. Le Demandeur autorise l'IATA à inscrire les renseignements fournis sur les listes TIDS et à communiquer ces renseignements aux professionnels du tourisme abonnés à la base de données sur les agents de l'IATA. Si vous ne souhaitez pas recevoir de publicité, veuillez nous le notifier par écrit. L'IATA traitera avec le soin qui convient toute demande d'inscription, tout avis d'annulation et tout autre renseignement fourni par le Demandeur. Cependant, le Demandeur accepte que ni l'IATA, ni ses dirigeants, ni ses employés ne seront tenus responsables au cas où le code numérique TIDS du Demandeur se trouverait attribué, reproduit ou annulé par erreur, ou si d'autres renseignements liés au TIDS étaient traités ou présentés de manière inexacte.
8. Le Demandeur reconnaît expressément que ces modalités et conditions entreront en vigueur et seront exécutoires dès la signature de la demande d'inscription et son acceptation par l'IATA.



### Grille tarifaire

Les frais d'inscription ainsi que les frais de service annuels sont sujets à changements et ne sont pas remboursables

1. Canada	<b>QC:</b> CAD 379.42 (inclut 5% GST & 9.975% QST) <b>NB, NL, ON:</b> CAD 372.90 (inclus 13% HST) <b>PE:</b> CAD 376.20 (inclut 14% HST) <b>NS:</b> CAD 379.50 (inclut 15% HST) <b>Autres provinces:</b> CAD 346.50 (inclut 5% GST)
2. Amérique Latine, Les Caraïbes and Les Bermudes	USD 200
3. Europe	CHF 200
4. Afrique & Moyen Orient	CHF 200
5. Asie-Pacifique	<b>Demands de Singapour:</b> USD 310.30* <b>Autres pays:</b> USD 290**
6. Australie	<b>AUD 305.15***</b>
7. Asie du Nord (La Chine, le Taipei, Hong Kong, & Macao)	<b>USD 200</b>

\*) Incluant des frais administratifs de USD 15 + 7% GST

\*\*) Incluant des frais administratifs de USD 15

\*\*\*) Incluant des frais administratifs de AUD 14.35 + 10% GST